

Fiche AMI pour le Comité pour la Science ouverte

Annexe 2 – Collège

Compétences et formation

Périmètre

Le collège (groupe de réflexion) traitera de la problématique des compétences impliquées par la Science Ouverte, de leur identification, de leur insertion dans les pratiques des acteurs de la science et dans les besoins en formation qu'elles suscitent.

Contexte

Le numérique a entraîné et entraîne une évolution rapide et continue des pratiques et des méthodes des acteurs de l'activité scientifique. C'est sur ce fond que la finalité d'ouverture de la science amène de nouvelles tâches, à des niveaux de plus en plus fins, et donc de nouvelles compétences. En même temps cette évolution constante amène les différents métiers de la science à travailler de manière de plus en plus coordonnée et agile.

Parallèlement, l'offre de formation qui devrait répondre à cette situation reste multiple, peu lisible, et souvent en décalage par rapport aux besoins. Il est donc nécessaire d'œuvrer à une meilleure coordination et une adaptation continue des stratégies de formation, aussi bien initiale que continue. Ce doit être l'ambition du collège "Compétences et formation": à partir d'une cartographie dynamique des compétences et d'une observation continue des pratiques en France et en Europe donner aux acteurs de la formation les moyens d'affiner et de coordonner leurs stratégies.

Rôle, production

Le Collège suscitera, via des appels à manifestation d'intérêt proposés au CoSO, des projets contribuant aux objectifs portés par le collège (cartographie des compétences, observation des pratiques, adaptation, lisibilité et cohérence des offres de formation).

Il portera en outre une réflexion prospective afin d'anticiper les besoins à venir et les évolutions à intégrer le plus tôt possible dans les cursus de formation actuels.

Objectifs envisagés (liste non limitative) :

- identifier les compétences (actuelles, en cours de mutation et futures) appliquées à toutes les dimensions de la science ouverte, tout le long du processus de recherche ;
- mettre en avant les compétences transversales nécessaires à la collaboration entre scientifiques, experts en sciences de l'information ou informatique, juristes, communicants ;
- favoriser la mise en place d'un observatoire des pratiques numériques liées à l'Open Science
- recenser les formations visant des compétences liées à l'Open Science ;

- contribuer à la mise en place d'un socle commun des formations qui aident les scientifiques, et en particulier les jeunes chercheurs, à respecter les principes de l'accès ouvert à l'ensemble des productions, de l'innovation ouverte et des sciences participatives ;
- produire des recommandations pour l'intégration des compétences liées à l'Open Science dans les formations initiales ;
- faire le lien avec les autres collèges du CoSO sur les aspects concernant les compétences, l'information et la formation ;
- recenser les initiatives étrangères, européennes en particulier, visant les mêmes objectifs (identification des compétences, définition des métiers, recensement des formations), assurer autant que possible le lien avec ces initiatives, voire s'y associer.

(Un certain nombre de ces projets ont fait l'objet d'études au sein de BSN9, voir en particulier les résultats de la recension des formations sur le site de la BSN :

<http://www.bibliothequescientifiquenumerique.fr/enquete-sur-les-formations-a-list-resultats/>)

Modes de fonctionnement

Le collège devra associer, dans sa composition, des représentants des divers acteurs de la formation, des représentants des autres collèges du CoSO et des experts (permanents ou invités en fonction de l'ordre du jour).

Le collège donnera un avis sur les différents projets soumis au CoSO qui relèvent, entièrement ou partiellement, de son domaine de pertinence. Il suivra l'activité des groupes projet relevant de son domaine de pertinence et se prononcera sur les résultats de ces projets.

Chaque réunion, suivant un ordre du jour alimenté par les documents pertinents, donne lieu à la rédaction d'un relevé de conclusions.

Le collège publiera régulièrement (au moins une fois par an) et à la demande du CoSO un état de l'avancée de ses travaux et réflexions.

Premières tâches à accomplir

- Préciser les modes de fonctionnement (composition, pilotage, logistique...) ;
- Se prononcer sur les propositions de nouveaux projets et mettre en place les outils de suivi des projets.